

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne lance les grands projets de la nouvelle mandature

Les délibérations présentées par le Président François Dagnaud ont été approuvées à l'unanimité mercredi 18 juin, lors de la réunion du Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne. La réalisation du budget 2007 est conforme aux prévisions. La nouvelle mandature lance les programmes de trois projets importants pour diversifier le traitement des déchets ménagers sur son territoire.

Le budget 2007 est respecté

Les résultats 2007 sont très proches des prévisions budgétaires avec 98,99% du budget de fonctionnement exécuté en recettes et 98,91% en dépenses. Les taux de réalisation d'investissement, hors gestion de dette, sont de 96,08% en recettes et 95,94% en dépenses (restes à réaliser compris). Le résultat fiscal de clôture fait apparaître un excédent de 551 000 €.

Les tendances de 2006 confirmées en 2007

Entre 2006 et 2007, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de nouveau légèrement, de 0,67%. Les collectes sélectives ont augmenté de 7,7%.

Le niveau de valorisation est comparable à celui de 2006. Bien qu'il n'y ait pas eu de vente énergétique sur le site d'Issy 1 en 2007, contrairement à 2006 où la vente avait été effective jusqu'à la réquisition préfectorale le 22 février, la hausse de 37 % des recettes de valorisation matière a permis de maintenir le niveau global de valorisation.

Les aides versées par Eco-Emballages ont augmenté de 30,34%. Cette progression est due à la progression des tonnages de collectes sélectives, et à l'application du barème D (entré en vigueur en 2005).

Les chiffres-clés de 2007

Les 85 communes adhérentes au SYCTOM de l'Agglomération parisienne regroupent plus de 5,58 millions d'habitants. En 2007, le syndicat a dépensé un peu plus de 273 millions d'euros pour traiter 2,48 millions de tonnes de déchets ménagers.

Le coût moyen de la tonne traitée par le SYCTOM s'élève à 117 € (Total dépenses de fonctionnement / Tonnages traités). La tonne de collecte sélective coûte 201,83 €, la tonne d'objets encombrants 102,32 €, celle qui est incinérée avec valorisation énergétique 82,52 € et la tonne mise en décharge 101,72 €.

Le SYCTOM reçoit près de 17 millions d'euros d'aides des organismes agréés et a perçu en 2007 plus de 13 millions d'euros au titre des recettes de valorisation matière.

Il verse une aide incitative aux communes de 125,89 € la tonne en faveur de la collecte sélective.

La redevance des communes est de 6,56 € par habitant et par an, à laquelle s'ajoute le prix de 84,97 € à la tonne de déchets apportée.

Des travaux pour prolonger la vie du centre actuel à Ivry-Paris XIII

Le centre d'Ivry-Paris XIII est essentiel pour maintenir un niveau de traitement de qualité. Afin de préparer avec toute la concertation qui s'impose la conception et la construction du nouvel équipement de traitement sur ce site, un programme de travaux prolongera la vie du centre existant jusqu'en 2015. Le SYCTOM a effectué un ensemble d'études en vue d'assurer la construction du futur centre multifilière, tout en maintenant l'exploitation du centre actuel pendant les travaux.



Pendant la construction de la future installation, la capacité d'incinération sera alors réduite à 320 000 tonnes/an (moins de la moitié de la capacité actuelle) et la capacité de réception des ordures ménagères résiduelles sera de 420 000 tonnes/an. Le montant des travaux à effectuer pour prolonger la durée de vie du centre actuel s'élève à 23,5 millions d'euros, soit un budget global d'opération de 28,3 millions d'euros compte tenu des autres dépenses associées (assurances, maîtrise d'œuvre, ...).

C'est parti pour le centre de méthanisation à Romainville et le port fluvial à Bobigny !

Le groupement Urbaser/Valorga/Cabinet S'Pace s'est vu confier le marché de conception-réalisation-exploitation du futur centre de tri-méthanisation à Romainville et du port fluvial à créer à Bobigny pour un montant de 410 millions d'euros H.T., hors tranches conditionnelles.

Le centre de Romainville comprendra :

- une unité de tri des collectes sélectives multimatériaux de 30 000 t/an;
- une unité de tri/méthanisation de 322 500 t/an (315 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles et 7 500 t/an de refus de tri des collectes sélectives multimatériaux) ;
- une unité de pré-tri des objets encombrants d'une capacité de 60 000 t/an,

A Bobigny, un port sera réalisé pour assurer le transport par la voie d'eau des produits, sous-produits et refus issus du centre de Romainville. Un tunnel créé sous la R.N. 3 reliera les deux sites.

A compter du 22 juin 2008, le groupement Urbaser/Valorga/Cabinet S'Pace a la charge de l'exploitation du centre actuel de Romainville pendant la conception et la réalisation du futur équipement.

L'objectif de qualité globale fixé par le SYCTOM est ambitieux. Le titulaire devra traiter l'ensemble des déchets dans une logique de valorisation maximale tant matière, qu'agronomique et énergétique. Il devra assurer l'intégration architecturale et paysagère de l'installation dans l'environnement urbain du site.

Tout en réduisant au maximum les nuisances, il devra développer une politique efficace de gestion de l'énergie et réduire au minimum l'utilisation des matières premières. Enfin, il devra privilégier le transport alternatif des matériaux issus du centre.

Lancement de la consultation pour méthaniser les déchets ménagers et les boues au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois

Une consultation des entreprises sera lancée en juin dans le cadre d'une procédure de marché de conception-réalisation. Le centre de méthanisation des déchets ménagers et des boues de station d'épuration au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, en co-maîtrise d'ouvrage SIAAP / SYCTOM, est un projet tout à fait novateur.

Il comportera un tri de 85 000 tonnes/an d'ordures ménagères résiduelles et de refus de tri de collectes sélectives, la méthanisation de leur fraction fermentescible ainsi que celle des boues de station d'épuration. Le traitement du digestat brut sera assuré sur le site en vue d'une valorisation agronomique sous forme de compost. Le biogaz produit sera valorisé selon un choix à faire entre la cogénération et la réinjection dans le réseau GDF. L'ensemble du projet sera réalisé dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, avec une intégration urbaine et architecturale soignée. Il privilégiera le transport ferroviaire. L'investissement global est évalué à 89,3 M€ HT

Ces deux projets de centres de tri-méthanisation diversifient les modes de traitement des déchets. Ils augmenteront les capacités de traitement du syndicat, encore déficitaires, face aux tonnages à traiter.

Modernisation qualitative prévue au centre de tri de Nanterre

Mis en service en 2004, le centre de tri de Nanterre avait été conçu avec les premières technologies de tri. Depuis, un nouveau flux à trier est apparu : les DEEE. Le verre n'était pas non plus prévu initialement dans ce centre. Certains gisements augmentent (les EMR, ou cartons). Le départ des matières triées par le transport fluvial nécessite de nouveaux stockages intermédiaires. Enfin, la capacité globale du centre doit passer de 30 à 35 000 tonnes par an, voire à 40 000 tonnes afin d'assurer la reprise lorsqu'un autre centre est en travaux. Une étude de faisabilité vient d'être menée. Les lignes de tri, les circuits de matériaux et le stockage seront modifiés et amélioreront la qualité du tri et de la logistique. Le centre sera modernisé pour un montant inférieur à 4 M€.

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr